

30 juin 1976

Conflit au Liban, aide humanitaire, fr. 2 1/2 millions

Département politique. Proposition du 21 juin 1976 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 25 juin
 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Une somme de 2 1/2 millions de francs est accordée à titre de participation de la Confédération aux opérations de secours en faveur des victimes du conflit du Liban.
2. Le département politique est autorisé à inclure dans le second supplément du budget pour 1976 (article 201.493.27 "Actions internationales") un montant de 2 1/2 millions de francs. Un crédit provisoire urgent lui est alloué pour ce même montant.

Extrait du procès-verbal:

| | | | |
|----------|----|------|--------------|
| - EPD | 15 | pour | exécution |
| - FZD | 7 | pour | connaissance |
| - EFK | 2 | " | " |
| - FinDel | 2 | " | " |

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Schweizer



o.222 Liban - KM/db

3003 Berne, le 21 juin 1976

U R G E N TDistribuéeAu Conseil fédéralConflit au Liban
Aide humanitaire

Le Liban vit, depuis treize mois, un conflit qui a pour théâtre d'opérations ses villes les plus peuplées et ses régions les plus prospères, notamment Beyrouth, Tripoli, Zahlé et la plaine de la Bekaa. Ce conflit a causé des pertes énormes tant sur le plan humain que matériel. A part les morts, qui sont très nombreux, les victimes innocentes se comptent par dizaines de milliers (blessés, handicapés, veuves et orphelins). Les pertes matérielles se chiffrent à plusieurs milliards de livres libanaises.

Dès le 13 février 1976, un hôpital de campagne de 120 lits a été mis en service par le CICR dans un quartier particulièrement déshérité au sud de Beyrouth. 11 médecins des CR nordiques en assurent le fonctionnement, alors que 14 délégués sont affectés aux branches que le CICR entretient dans les diverses régions du pays, soit :

- a) un bureau à Beyrouth-ouest (avec hôpital de campagne) alimenté par l'aéroport;
- b) un bureau à Jounieh, au nord-est de Beyrouth, alimenté depuis Chypre;
- c) un bureau à Tripoli couvrant la province de l'Akkar, alimenté depuis la Syrie;
- d) un bureau à Baalbek couvrant la plaine de la Bekaa, alimenté depuis Damas.

Les victimes dont le CICR s'occupe sont groupées en deux catégories :

./.

- 2 -

- a) les blessés - Le CICR alimente les hôpitaux en fonction des besoins qui sont constatés;
- b) les personnes déplacées et nécessiteuses - Des estimations permettent d'arriver à la conclusion que 150.000 personnes, parmi lesquelles une majorité de déplacées, ont besoin d'être aidées sans délai sur le plan alimentaire et médical en particulier.

Jusqu'ici, le CICR a envoyé environ 350 tonnes de secours au Liban, principalement des médicaments. Ces secours, d'une valeur de plus de 6 millions de francs, ont été distribués aux victimes de toutes les Parties au conflit.

Afin de pouvoir poursuivre et étendre son action humanitaire au Liban au cours des quatre mois à venir, le CICR vient de lancer un pressant appel de fonds aux gouvernements et sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans cet appel, qui porte sur une somme de 21 millions de francs suisses, le CICR met l'accent sur l'approvisionnement des hôpitaux libanais où continuent d'affluer les blessés et où les médicaments de base et l'équipement médical font souvent défaut. En outre, quelque 150.000 Libanais ont un urgent besoin d'aide alimentaire et médicale. La plupart sont des personnes déplacées, qui ont perdu leur logement à la suite des combats.

Quant au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, il s'efforce d'établir des plans à trois niveaux :

Une phase de secours d'urgence doit permettre à la population d'obtenir des abris, de la nourriture, des moyens d'assainissement et des services sanitaires et médicaux.

Puis une phase de remise en état dans le domaine de la construction et de l'équipement devra contribuer à la mise en service d'établissements détruits ou hors de service tels que : dispensaires, centres de santé, hôpitaux publics, écoles publiques, primaires et secondaires, centres communautaires et sociaux,

./.

- 3 -

écoles normales, établissements de formation pour le personnel sanitaire et les travailleurs sociaux.

Enfin une phase de reconstruction et de développement d'une durée plus longue permettra aux travaux de construction entrepris pendant la deuxième phase de se poursuivre. Cette dernière phase est moins urgente que les deux premières mais elle est néanmoins d'une importance capitale par les conséquences sociales qu'elle implique.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance estime, à juste titre, que ce n'est que lorsque la situation se sera stabilisée que l'on pourra envisager une action globale de secours et de relèvement à l'échelle du pays.

Le Conseil d'administration de l'UNICEF a été prié d'approuver un engagement de 200.000 dollars et de noter un autre montant de 800.000 dollars au titre de l'assistance spéciale pour la période allant jusqu'à la fin de 1976.

Pour ce qui a trait au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, celui-ci estimait, en mars 1976, à plus de 25 millions de dollars les montants nécessaires à une assistance immédiate et à court terme (produits alimentaires, médicaments, vêtements, couvertures, matelas, abris etc.) à fournir par le HCR aux personnes déplacées pour la période comprise entre le 1er mars et le 31 décembre 1976. Au début de février 1976, on évaluait à 400.000 environ, dont 180.000 personnes déplacées, le nombre des personnes ayant besoin d'une assistance à la suite des événements survenus dans ce pays.

La Confédération ne saurait demeurer à l'écart des mouvements de solidarité internationale qui sont en train de s'ébaucher et le Département a dès à présent prévu les prestations urgentes suivantes :

./.

- 4 -

| | | |
|-----------|--|---------------|
| - CICR; | aide médicale | Fr. 500.000.- |
| - UNICEF; | secours d'urgence et remise en état des services destinés aux mères et aux enfants | Fr. 400.000.- |
| - HCR; | secours en faveur des réfugiés | Fr. 300.000.- |

En outre, un montant de plus d'un million de francs devra constituer une réserve qui permettra de répondre, le moment venu, aux demandes éventuelles de l'Union internationale de protection de l'enfance, de Caritas, de la Croix-Rouge suisse, de "Terre des hommes", etc.

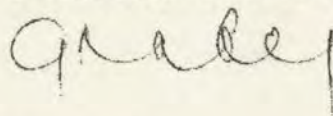
Compte tenu du fait qu'à ces prestations viendront certainement s'en ajouter d'autres encore se rapportant toutes à la même action internationale de grande envergure, le Département est d'avis que les frais résultant de sa participation aux diverses actions précitées devraient être supportés par le crédit spécial destiné à ce genre d'opérations (article 201.493.27 "Actions internationales"). Un montant de 2 1/2 millions de francs devrait permettre de couvrir l'ensemble des dépenses que la Confédération sera appelée à assumer à titre d'aide humanitaire au Liban.

Vu ce qui précède, le Département a l'honneur de faire la

proposition suivante :

1. Une somme de 2 1/2 millions de francs est accordée à titre de participation de la Confédération aux opérations de secours en faveur des victimes du conflit du Liban.
2. Le Département Politique est autorisé à inclure dans le second supplément du budget pour 1976 (article 201.493.27 "Actions internationales") un montant de 2 1/2 millions de francs. Un crédit provisoire urgent lui est alloué pour ce même montant.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



(Graber)

./.

- 5 -

Pour rapport joint :

- au Département des finances et des douanes

30 juin 1976

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique (en 15 exemplaires), pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour son information

Décision référendaire sur le prêt de 200 millions. Lettre à
l'Association internationale de développement (IDA)

Département politique et département de l'Economie publique.
Proposition commune du 23 juin 1976 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le directeur de la Division du commerce est chargé d'informer le
Président de l'IDA, selon le projet de lettre, de l'issue du scrutin
et de ses conséquences sur l'octroi du prêt de 200 millions de francs
à l'IDA (voir annexe).

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- EVD 10 " "
- FED 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

[Signature]